



2007 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine





**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours de Monsieur le Bâtonnier Pierre BERGER	12
Discours de monsieur MARTINELLI – Directeur du théâtre	13
Éloge de Maître Pierre DEGOUL au Bâtonnier QUIBEL	16
Bâtonnier Pierre BERGER	19
Réquisitoire de Maître Edwin DEBERDT	26
Plaidoirie de Maître Gaëlle NAMAND	32
Droit de réponse de l'accusé ALAIN DUHAMEL	40

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

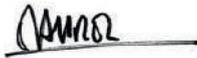
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD



DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER PIERRE BERGER

Mesdames et messieurs,

Je ne peux pas ouvrir cette rentrée sans vous dire, au nom de mon Barreau l'indignation qui est la nôtre devant l'attentat du boulevard Malesherbes. Il n'y a aucune justification possible. Nous ne pouvons qu'exprimer notre solidarité sincère et confraternelle à ceux qui sont touchés. Cet acte est inqualifiable, il n'a pas sa place dans notre univers démocratique.

Mesdames et messieurs, soyez les bienvenus ! Je déclare ouverte la 20^{ème} rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine. Monsieur le directeur de ce magnifique théâtre, monsieur Martinelli, nous sommes ici chez vous. Nous vous remercions infiniment de cette possibilité que vous nous avez offerte.



DISCOURS DE MONSIEUR MARTINELLI – DIRECTEUR DU THÉÂTRE

Bonsoir ! C'est toujours un peu délicat de parler devant une assemblée d'hommes et de femmes de parole, sachant qu'un metteur en scène, d'ordinaire n'est pas sur le plateau mais il est à votre place dans la salle et il fait travailler des acteurs.

Un certain nombre d'entre vous viennent régulièrement dans ce théâtre, je pense en particulier à maître Véronique Julien, qui est une abonnée de longue date de ce théâtre, et lorsqu'elle a organisé un rendez-vous avec monsieur Pierre Bergé pour nous demander s'il serait possible d'organiser votre rencontre annuelle dans ce théâtre, c'est avec plaisir que j'ai dit oui. C'est avec plaisir parce que je trouve que deux institutions de la République, aussi proches l'une de l'autre, se doivent de dialoguer ensemble, ne serait-ce qu'entre voisins déjà. D'ordinaire, bien sûr, sur ce plateau, à la place de ces éminents avocats, se dressent des acteurs. Avec ces acteurs j'essaie de fabriquer des fictions. Ces acteurs, d'une certaine façon, sont les avocats de leurs personnages. Et ensuite, les fictions qui sont mises en œuvre sont présentées au jugement du public et ouvrent un espace de débat.

C'est donc tout à fait de façon naturelle je trouve qu'une assemblée d'hommes et de femmes de parole se retrouvent ici en lieu et place des acteurs pour cette rencontre.

Je ne suis pas sans savoir ou sans ignorer complètement, sans en connaître les détails, que votre profession traverse certaines turbulences. Alors, pour ceux qui l'ignoraient, le monde de la culture, je n'aime pas trop ce mot culture, mais bon on va faire avec, s'appête à essayer aussi un certain nombre de turbulences. Pour l'instant, ce ne sont que des signes annonciateurs, j'espère que notre mobilisation permettra que ce ne soient que des signes annonciateurs.



Aussi ai-je choisi pour ouvrir cette séance de vous lire un texte d'un homme politique, grand romancier, grand homme de théâtre du 19^{ème} siècle, qui lui aussi avait porté haut un idéal républicain. Et c'est un discours qu'il a prononcé à l'Assemblée Nationale en 1848. C'est un texte de Victor Hugo défendant le budget de celui qui, à l'époque, se nommait les Arts et lettres.

Personne, plus que moi messieurs, n'est pénétré de la nécessité, de l'urgente nécessité d'alléger le budget. Seulement, à mon avis, le remède à l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et détestables, ce remède serait selon moi plus haut et ailleurs. Il serait dans une politique intelligente et rassurante qui donnerait confiance à la France qui ferait renaître l'ordre, le travail et le crédit, et qui permettrait de diminuer, de supprimer même les énormes dépenses spéciales qui résultent des embarras de la situation. C'est là messieurs la véritable surcharge du budget, surcharge qui, si elle se prolongeait, s'aggravait encore et si vous n'y prenez garde, pourrait dans un temps donné faire crouler l'édifice social. Je dis, messieurs, que les réductions proposées sur le budget spécial des Sciences, des Lettres et des Arts sont mauvaises, doublement. Elles sont insignifiantes au point de vue financier et nuisibles à tous les autres points de vue.

Insignifiantes du point de vue financier, cela est d'une telle évidence que c'est à peine si j'ose mettre sous les yeux de l'assemblée le résultat d'un calcul de proportion que j'ai fait. Je ne voudrais pas éveiller le rire de l'Assemblée dans une question sérieuse. Cependant, il m'est impossible de ne pas lui soumettre une comparaison bien triviale, bien vulgaire, mais qui a le mérite d'éclairer la question et de la rendre, pour ainsi dire visible et palpable. Que penseriez-vous, messieurs, d'un particulier qui aurait 1 500 francs de revenus, qui consacrerait tous les ans à sa culture intellectuelle pour les sciences, les lettres et les arts une somme bien modeste, 5 francs, et qui dans un jour de réforme, voudrait économiser sur son intelligence 6 sous ? Vous le voyez, ce système, comme vous le disait

si bien notre adorable collègue monsieur Charles Dupin, ce système attaque tout. Ce système ne respecte rien, ni les institutions anciennes, ni les institutions modernes, pas plus les fondations libérales de François 1^{er} que les fondations libérales de la Convention. Ce système d'économie ébranle d'un seul coup tout cet ensemble d'institutions civilisatrices qui est, pour ainsi dire, la base du développement de la pensée française.

Et quel moment choisit-on ? C'est ici, à mon sens, la faute politique grave que je vous signale en commençant. Quel moment choisit-on pour mettre en question toutes ces institutions à la fois ? Le moment où elles sont plus nécessaires que jamais, le moment où, loin de les restreindre, il faudrait les étendre et les élargir.

Quel est en effet, j'en appelle à vos consciences, j'en appelle à vos sentiments à tous, quel est le grand péril de la situation actuelle ? L'ignorance. L'ignorance, encore plus que la misère, l'ignorance qui nous déborde, qui nous assiège, qui nous investit de toute part. Et c'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent d'esprits impitoyables des théoriciens, dans le cerveau confus et des multitudes. Le jour où l'ignorance disparaîtrait les sophismes s'évanouiraient. Et c'est dans un pareil moment, devant un pareil danger, qu'on songerait à attaquer, à mutiler, à ébranler toutes ces institutions qui ont pour but spécial de poursuivre, de combattre, de détruire l'ignorance. Sur ce point, j'en appelle, je le répète, au sentiment de l'assemblée.

Quoi ? D'un côté, la barbarie dans la rue et de l'autre, le vandalisme dans le gouvernement. Messieurs, il n'y a pas que la prudence matérielle au monde. Il y a autre chose que ce que j'appellerai la prudence brutale, les précautions grossières : les moyens de police ne sont pas, Dieu merci, le dernier mot des sociétés civilisées. On pourvoit à l'éclairage des villes, on allume tous les soirs et on le fait très bien les réverbères dans les carrefours, dans les places publiques. Quand donc comprendra-t-on que la nuit peut se faire aussi dans le monde moral et qu'il faut allumer les flambeaux pour les esprits ?

Puisque l'assemblée m'a interrompu, elle me permettra d'insister sur ma pensée. Oui, messieurs, j'insiste, un mal moral, un mal moral profond nous travaille et nous tourmente. Ce mal moral, c'est étrange à dire, n'est autre chose que l'excès des tendances matérielles. Comment combattre le développement des tendances matérielles ? Par le développement des tendances intellectuelles. Il faut ôter au corps et donner à l'âme. Quand je dis il faut ôter au corps et donné à l'âme, vous ne vous méprenez pas sur mon sentiment, j'espère, vous ne comprenez tous. Je souhaite passionnément, comme chacun de vous, l'amélioration du sort matériel des classes souffrantes. C'est là, selon moi, le grand, l'excellent progrès auquel nous devons tous tendre de tous nos vœux comme homme et de tous nos efforts comme législateur. Mais si je veux ardemment, passionnément, le pain de l'ouvrier, le pain du travailleur qui est mon frère à côté du pain de la vie, je veux le pain de la pensée qui est aussi le pain de la vie. Je veux multiplier le pain de l'esprit comme le pain du corps. Il me semble, messieurs, que ce sont là les questions que soulève naturellement

ce budget de l'instruction publique discuté en ce moment.

Eh bien, la grande erreur de notre temps, ça a été de pencher. Je dis plus, de courber l'esprit des hommes vers la recherche du bien-être matériel et de le détourner par conséquent du bien-être religieux et du bien-être intellectuel. La faute est d'autant plus grande que le bien-être matériel, quoi qu'on fasse, quand même tous les progrès qu'on rêve et que je rêve aussi moi seraient réalisés, le bien-être matériel ne peut et ne pourra jamais être que le partage de quelques-uns, tandis que le bien-être religieux, c'est-à-dire la croyance, le bien-être intellectuel, c'est-à-dire l'éducation, peuvent être donnés à tous.

Je ne dirai plus qu'un mot aux honorables auteurs du rapport. Vous êtes tombés dans une méprise regrettable. Vous avez cru faire une économie d'argent, c'est une économie de gloire que vous faites. Je la repousse pour la dignité de la France, je la repousse pour l'honneur de la République. Victor Hugo.

BÂTONNIER BERGER

Merci encore de ce grand moment de connivence. L'histoire se répète, elle se ressemble.

Mesdames, messieurs, vous avez bien compris que cette rentrée est d'abord un anniversaire. J'appelle donc celui de mes prédécesseurs qui, il y a 20 ans, a eu cette excellente idée d'organiser notre conférence autour de la mise en scène d'un vrai-faux procès, d'un invité de marque. Pour vous présenter Le bâtonnier Quibel, auteur de cette formule que beaucoup de barreaux nous envie voire nous copie et nous en sommes fiers, je demande à

Pierre Degoul de bien vouloir nous présenter celui qui, en son temps, a été tout à la fois son formateur et son bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier, vous savez que vous restez pour beaucoup de nos confrères un exemple et un modèle. Et si le Barreau qui vous honore ce soir n'est pas tout à fait le même que celui que vous avez dirigé en son temps, sachez que c'est bien au nom de tous que je vous exprime toute notre admiration et toute notre gratitude.

ÉLOGE DE MAÎTRE PIERRE DEGOUL AU BÂTONNIER QUIBEL

Patrick Quibel n'est pas mort. Pourtant ce soir s'est imposé comme une évidence la nécessité de vous présenter son éloge. Ainsi, il dépasse de très loin les Ricour et autres Fricaudet qui ne connaîtront peut-être cet honneur que posthume. Pour cette raison, l'orateur ne peut se permettre de verser avec des trémolos dans la voix dans le panégyrique. Car ainsi que l'a écrit Boileau, « un éloge imposteur blesserait une âme si sincère ».

Ce discours introductif à notre rentrée sera donc marqué du sceau de la vérité. À l'attention de ceux qui ne seraient pas des habitués de notre cérémonie annuelle, je dois les informer que tous les ans, le premier vendredi du mois de décembre, son nom est prononcé dans cette enceinte. Il est donc justice qu'il lui soit rendu hommage à l'occasion de la 20ème rentrée de la conférence.

Patrick Quibel est né le 15 septembre 1948 à Boulogne-Billancourt, terre de contrastes, tout à la fois symbole de la contestation ouvrière et haut-lieu du cinéma français. D'ailleurs, ce même jour, le peuple boulonnais défilait contre le plan Marshall et sortait dans les salles obscures ce chef d'œuvre pourtant méprisé de Pierre Montazel, « Croisière pour l'inconnu », avec Louis de Funès, son acteur préféré. Cette dualité marquera sa vie.

Il fait en parallèle des études de réalisation cinématographique et de droit. Après un diplôme de sciences criminelles, il choisit la vérité du prétoire à la fiction du plateau. Il prête serment en 1972 au Barreau de Paris et collabore avec Maître Jean-Louis Lachaud, pour qui il sillonne la France. Il défend ainsi les charcutiers trop généreux en colorant dans les saucisses de Francfort et donne des conférences sur le pourcentage toléré de gelée dans le foie gras. Pourtant, il choisira de s'installer au Barreau des Hauts-de-Seine. Alors pourquoi Patrick ? Oui, pourquoi cette décision aussi brutale qu'incompréhensible ?

L'honnêteté impose de préciser que Patrick Quibel n'aura jamais été élu Secrétaire de la conférence. Bien sûr, il tente sa chance à Paris, mais trop brillant pour traiter ces sujets parisiens aussi profonds que « l'occupant d'une maison qui glisse par l'effet d'un glissement de terrain, peut-il être poursuivi pour vagabondage », il échoue. Mais ils sont nombreux encore à se remémorer ses discours, comme le dernier où, devant disserter sur la création de syndicats militaires, il ponctue sa péroraison devant un parterre de vieilles barbes décorées par ses mots devenus fameux : « la parole est à la défense, mais la Défense Nationale bien sûr ». Il l'a fait beaucoup mieux que moi...

Il en nourrit une légitime amertume et décide donc de tenter sa chance au Barreau voisin, celui des Hauts-de-Seine. Là, il s'aperçoit que sa terre d'élection ne connaît pas de cette tradition séculaire. Peu importe, il milite au sein de UJA et crée avec d'autres la revue du Barreau. Il a été élu bâtonnier de l'Ordre en 1985, le plus jeune de France à l'époque et sous son bâtonnat sont organisés des colloques de criminologie bien sûr, sur le droit d'ingérence déjà, ainsi que de vraies missions de soutien aux confrères étrangers opprimés. Bref, les droits de l'homme sont au cœur de son action.

Après avoir dû mener la bataille sanglante, on s'en souvient, de la multi-postulation qui l'oppose au bâtonnier de Paris sous le regard dépassé du Garde des Sceaux, Robert Badinter, il peut enfin s'atteler à créer sa conférence. Et on ne se doute pas alors de tous les obstacles qu'il a dû affronter. Entre le SAF, qui y voyait une intolérable exploitation de l'homme par l'homme, et l'UJA, une scandaleuse concurrence à son activité principale peut-être exclusive La Revue, Il a dû déployer, avec le soutien précieux et indéfectible de notre consœur Aurore Bellignies, toute sa force de conviction pour persuader les derniers récalcitrants. Mais surtout, il décidera qu'elle ne sera pas cet exercice pompeux et ronflant pour être ce qu'elle est encore



aujourd'hui, le procès d'une personnalité qui, s'il se déroule plaisamment sur la forme, interroge souvent sur le fond.

En 1986, nous l'avons vu tout à l'heure, monsieur Philippe Bouvard ouvrira le ban et s'assiéra sur celui des accusés mais il ne passera aux aveux que bien plus tard, en confessant que cette audience avait été beaucoup plus éprouvante que ses multiples contrôles fiscaux.

Les plus hautes personnalités se succéderont alors des écrivains : Alphonse Boudard, Jacques Séguéla, Erik Orsenna, Isabelle Alonso, Michel-Édouard Leclerc... Des politiques : Arlette Laguiller, Daniel Cohn-Bendit, Léon Schwartzenberg et Michel-Édouard Leclerc... ; des artistes : Robert Hossein, Marc Jolivet, Stéphane Bern et Michel-Édouard Leclerc..., des avocats : Jacques Vergès, Michel-Édouard Leclerc..., des journalistes : Anne Sinclair, Jean-Marie Colombani, Patrick Poivre d'Arvor, Alain Duhamel, Michel-Édouard Leclerc... ; des directeurs de supermarchés : Michel-Édouard Leclerc... ; de

Sciences-Po : Richard Descoings ; de conscience : Monseigneur Lustiger et, il faut le nommer, un singleton Francis Charhon. Non, ne cherchez pas, monsieur le bâtonnier, vous ne le connaissez pas.

Jamais de magistrats bien sûr, fussent-ils à la retraite, ils savent mieux que quiconque qu'on ne peut pas faire confiance à la justice, même lorsqu'elle est simulée. Aujourd'hui, le premier vendredi de décembre est attendu avec impatience. La rentrée du Barreau des Hauts-de-Seine est sans aucun doute le moment fort du microcosme judiciaire car ni trop courte, ni trop longue, ni contestataire, ni consensuelle, elle a réussi à exister pleinement à côté de sa grande sœur grâce à l'esprit qu'il lui a insufflé. D'ailleurs, monsieur le bâtonnier m'a laissé l'honneur de vous l'annoncer, madame Rachida Dati, alors qu'elle a boudé la dernière rentrée du Barreau de Paris en raison du décalage horaire, devrait arriver et prendre place parmi nous, sous réserve qu'elle se décide à choisir sa tenue de soirée, m'a-t-on cependant précisé.

Le Barreau le doit à Patrick Quibel, mais il serait injuste de le cantonner à son bâtonnat et à la conférence du stage, car il est avant tout un avocat pénaliste. Pas de ceux qui aiment à s'inventer des postures, à flatter leurs mérites, vrais ou supposés, les divas du vestiaire comme il les appelle, il fait partie de ceux qui, armés d'une connaissance intime de la règle de droit et doués d'une évidente facilité oratoire, ne connaissent qu'une vérité, celle du dossier. Nous sommes beaucoup à lui devoir cette conception inattaquable de l'exercice de notre profession. Nous sommes quelques-uns, en tout cas, à nous souvenir de ces tête-à-tête dans son bureau où sur un ton gentiment paternaliste, il s'ingéniait à expliquer par le menu ses dossiers, même les plus simples, afin d'être bien certain que son collaborateur serait à la hauteur de sa réputation.

Mais surtout, malgré son autorité au sein de ce Barreau qui pourrait constituer une

barrière, il est l'avocat le plus disponible qui soit et ne répugne jamais à faire profiter les plus jeunes de son expérience. Généreux avec ses confrères, il l'est aussi avec son prochain, car s'il n'a pas assisté à toutes les rentrées, à toutes ses rentrées allais-je dire, c'est qu'il était accaparé par l'organisation du Téléthon. Il y aurait encore tant à dire... Mais puisque même la justice n'est plus gouvernée que par les statistiques, le rendement et le temps qui passe, et que j'ai épuisé celui qui m'était imparti, je ne peux terminer que par l'un des mots les plus courts de notre langue, essentiel, puisque l'un des premiers que l'on apprend aux enfants : merci.

Merci Patrick, de ne pas avoir été élu secrétaire de la conférence à Paris, tu rejoins en cela Maurice Garçon. Merci pour ce que tu as fait pour ce Barreau, sa reconnaissance vaut toutes les médailles du monde.



BÂTONNIER PIERRE BERGER

Monsieur le représentant de l'état, monsieur le Ministre, Mesdames et messieurs les parlementaires, Mesdames et messieurs les représentants du Conseil Général, Mesdames, messieurs les maires de Clichy et de La Garenne-Colombes, Monsieur le représentant du Conseil Economique et Social d'Ile-de-France, Monsieur le représentant de la Chambre de Commerce de Paris et des Hauts-de-Seine, Monsieur le Premier Président de la Cour de Versailles, Monsieur le Procureur général près la Cour de Versailles, madame le Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre, Monsieur le Procureur de la République de Nanterre, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, Monsieur le Président du Conseil des Prudhommes de Nanterre, messieurs les représentants des avoués, des notaires et des huissiers, Monsieur le représentant des experts-comptables, des commissaires aux comptes, des experts, monsieur le représentant du Bâtonnier de Tunis et de Sfax, Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers, Monsieur le bâtonnier désigné de Paris, et je ne sais s'il est présent, car il devait être auprès de notre confrère Olivier Brane. Messieurs les Bâtonniers de mon Barreau, Messieurs les Bâtonniers venus des quatre coins de la France, mes chers confrères, mes chers amis.

Comment ne pas vous dire l'émotion qui est la mienne de vous recevoir si nombreux pour ce 20^{ème} anniversaire de la Conférence de rentrée de notre Barreau ? Votre présence massive est pour moi un puissant témoignage de l'estime que vous portez à notre Barreau et à notre profession.

Permettez-moi au préalable deux mots pour le bâtonnier Duvernoy, auquel j'ai succédé depuis le 1er janvier de cette année, le premier pour lui dire ce que je n'ai pas pu lui dire en son temps, c'est-à-dire l'an dernier en pareille circonstance, puisqu'il est d'usage de ne pas parler après son bâtonnier, C'est un message subliminal pour mon successeur. Pour ceux qui étaient avec nous, vous avez été le témoin du cadeau que Claude m'a fait de mon Bâton,

bâton de pèlerin surmonté de la statue de Saint Yves, patron des avocats, il représente pour moi l'exigence de la fonction : montrer le chemin, garder le souci des autres, rester au service des autres. Tu ne pouvais pas, cher Claude trouver un signe plus fort et plus significatif pour me passer le témoin.

Le deuxième mot, c'est pour l'initiative que tu as eue de prendre avec Véronique la tâche de Mr. Martinelli qui nous reçoit ce soir dans ce magnifique théâtre : tu n'as pas pu toi-même réaliser ce projet, je te l'offre et je te le dédie.

Dans la lignée de la succession des hommes dans cette fonction et je sais qu'il y a eu deux femmes, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter Philippe-Henri Dutheil, qui a été élu dauphin de l'Ordre le 26 novembre dernier et qui a vocation à me succéder le 1^{er} janvier 2009. Déjà membre du Conseil de l'Ordre depuis trois ans et il le reste, Philippe-Henri est responsable du cabinet Ernst Young et spécialiste du droit des associations, il a même écrit sur le sujet. Parmi les nombreuses qualités de Philippe-Henri, vous apprécierez certainement son humour et sa bonne humeur. Philippe-Henri, surtout ne change pas. Nous serions très tristes de te retrouver en fonction, différent de celui que nous avons élu...

Puis-je vous dire que j'étais fort irrité à l'annonce faite par Monsieur le bâtonnier de Paris de la présence de Monsieur le Président de la République à sa conférence de rentrée de la semaine dernière, il y a donc juste sept jours, alors que notre ministre de la Justice, Garde des Sceaux, venait de me faire savoir qu'elle déclinait, pour des raisons d'emploi du temps, ma propre invitation pour ce soir. Vous savez ce qu'il en est advenu : le Président n'est pas venu à Paris et bien évidemment notre ministre de tutelle n'est pas parmi nous.

Mes amis ne nous sentons pas orphelins de cette absence. Je vous propose de pallier cette carence. J'ai bien compris que pour notre ministre, il était possible de se concerter sans que pour autant les « parties », comme nous disons dans

notre jargon, soient présentes. Ne nous a-t-elle pas en effet plusieurs fois affirmé que la réforme de la carte judiciaire s'était faite... dans la concertation avec tous les acteurs de la justice et en particulier avec les avocats. Mais n'avons-nous pas constaté pourtant que nos emplois du temps n'avaient pas été au-delà d'une réunion avec les chefs de Cours et d'une convocation à heure fixe sous 48 heures à la Cour d'appel de Paris pour écouter le contenu de la déclinaison locale de la réforme. Nos agendas n'étaient ni perturbés ni bousculés.

Je vous propose donc une concertation nouvelle formule corrigée chancellerie brevetée SGDG, sans garantie du gouvernement, comme l'on disait autrefois.

Rassurez-vous, j'ai bien conscience que pour vous l'exercice est difficile et l'exercice d'une concertation avec un partenaire absent n'est pas si simple que cela. C'est pourquoi je vais vous aider au moyen d'une première version provisoire, certes un peu figée, mais labellisée Hauts-de-Seine, une première version de visio-conférence. (Diffusion du visage de Mme Rachida Dati sur l'écran)

Madame le Garde des Sceaux, au-delà de ces propos que je vous tiens, vous l'avez bien compris sur le ton de l'humour, je souhaiterai au nom de mon Barreau : vous remercier pour nous avoir entendu en nous confirmant lors de notre réunion à la Cour d'appel du 29 octobre que le tribunal de Grande Instance de Nanterre resterait bien du ressort de la Cour de Versailles. Je vous avais en son temps alerté sur l'incompréhension dans laquelle nous aurions été du sens qu'aurait eu une décision contraire dans le cadre de votre réforme. Le département des Hauts-de-Seine a sa cohérence économique, politique et juridique à côté de Paris. Il a son Barreau d'affaires qui fonctionne en parfaite harmonie avec la Cour de Versailles et cela est bien ainsi ; il n'a pas été porté à ma connaissance qu'il y ait eu des dysfonctionnements graves appelant une mesure aussi radicale. Quel aurait été le sens d'une telle décision au regard des critères objectifs annoncés comme justifiant votre réforme ?

Mais puisque nous parlons de sens, expliquons-nous-en. Solidaire de l'ensemble de la profession, nous ne comprenons pas l'absence totale de concertation préalable. Madame le Garde des Sceaux je vous le dis simplement, non pas pour paralyser le moins du monde une réforme nécessaire, mais pour vous faire part de notre grande difficulté à comprendre le sens de la réforme telle que vous nous la présentez aujourd'hui. Vous savez bien que la profession avait accepté et admis l'opportunité du regroupement des activités judiciaires en un lieu unique, ce que déjà avec d'autres, nous avons conceptualisé comme étant le TPI, Tribunal de Première Instance, dont certaines de ses activités auraient pu être déconcentrées pour assurer une justice de proximité dans les matières où cela était nécessaire ; mais pourquoi regrouper toutes les activités judiciaires en un lieu unique, si un projet d'harmonisation des procédés d'accès et de tenue de greffe n'est pas envisagé comme à l'évidence, le complément indispensable qui donne à la réforme son sens et sa justification ? Les 1800 lieux actuels de justice ne constituent pas un réseau de distribution pour lequel la fermeture de quelques épiceries de quartier se révélerait en termes de rentabilité immobilière opportune.

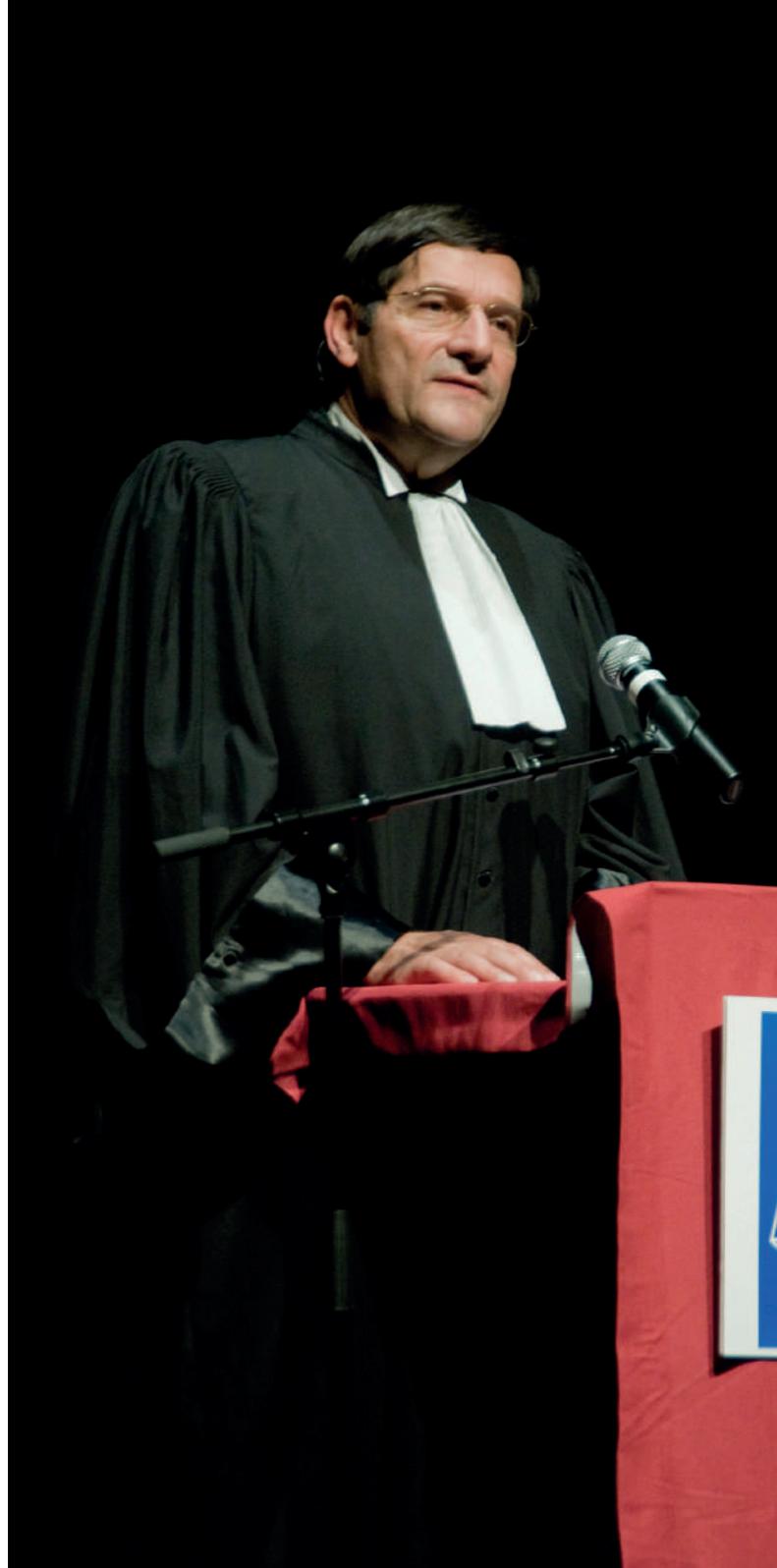
L'amélioration de la qualité de la justice, nous l'avons dit par l'intermédiaire de nos représentants, Conseil national et Conférence des bâtonniers, chacun à leur manière et chacun dans le style de ses présidents que je salue sincèrement à cette occasion, l'amélioration de la qualité de la justice passe aussi par un certain nombre de mesures indissociables de la réforme.

Professionnalisation de l'accès à la justice, par une vraie réforme de l'aide juridictionnelle et réforme du monopole de la représentation en justice, défense de la pratique professionnelle et responsable du droit, tant en matière juridique qu'en matière judiciaire, nulle réponse n'a été donnée à nos propositions. Ne nous retrouvons aucune d'entre-elles dans vos décisions. Alors, notre protestation sur la forme n'est pas une réaction d'avocats rétrogrades, c'est une véritable protestation de fond dont je me sens parfaitement solidaire avec la profession tout entière et sans avoir à prendre une quelconque distance par rapport à mes confrères, quels qu'ils soient.

Car en définitive, si mon barreau ne se sent pas dans l'ensemble, agressé par les mesures que vous nous avez annoncées pour nous, nous sommes effectivement déçus de l'absence de sens qu'aurait cette réforme si elle se décline en seuls termes de fermeture et de concentration et alors même que vous accepteriez de régler dans des conditions honorables l'indemnisation de nos confrères touchés par les suppressions envisagées.

Madame le Garde des Sceaux, nous ne ressusciterons pas une concertation qui n'a pas existée, mais nous pouvons établir le dialogue sur tout ce qui reste à faire pour que la réforme contribue effectivement à l'amélioration de la justice : vérification de l'opportunité de certaines fermetures, unification des procédures de saisie des juridictions, extension du champ de la représentation obligatoire en justice, valorisation et défense de la prestation juridique professionnelle, j'y reviendrai, réforme de l'aide juridictionnelle bien évidemment, les avocats doivent être correctement traités dans la mission d'ordre public qu'ils exercent pour le compte de l'état. Réflexion sur l'opportunité de créer des pôles de compétences si cela est nécessaire et si cela est effectivement nécessaire, répartition de ces pôles entre les cours et tribunaux qui ont une réelle pratique de certains contentieux spécialisés, tout ne se passe pas à Paris et vous le savez bien. À Nanterre comme à Versailles, il y a de réelles compétences liées à l'importance du département ou de la région et des contentieux particuliers qui s'y développent : je pense à la presse, à la concurrence, à la propriété intellectuelle, à la fiscalité, etc. Paris n'a pas le monopole du savoir ni de l'expérience. Et je pense, dernier point, qu'il faut aussi profiter de cette réforme pour exploiter dans toutes ses utilités la mise en place des nouveaux moyens de communications électroniques : RPVJ Réseau Privé Virtuel de la Justice, en liaison avec le RPVA Réseau Privé Virtuel pour les Avocats, avec une interface qui s'appelle le COMCI.

Madame le Garde des Sceaux, le chantier est devant vous... Il est encore devant nous. Donnez-nous de bonnes raisons de soutenir votre action plutôt que de nous provoquer à des réactions négatives pour tout le monde. N'ayez pas peur de nous, les objectifs à



poursuivre pourraient facilement nous réunir. Ne nous faites pas peur, car par principe, un avocat n'a peur de rien. Mais surtout, au final, on le sait bien, ce n'est pas de la confrontation des peurs que sortent les meilleures solutions.

Traditionnellement, la conférence de rentrée est l'occasion pour le bâtonnier de faire le point, le bilan en quelque sorte de l'année écoulée. Il y aurait bien sûr beaucoup de thèmes à aborder. Je prends le risque de faire une sélection arbitraire bien entendu, mais je vous la propose.

Tout d'abord, nous avons signé fin novembre le protocole de qualité de l'article 91 avec le Tribunal et le Parquet. La discussion n'a pas été simple et je ne peux que souligner la qualité du dialogue et des échanges auxquels cette négociation a donné lieu. Madame le Président du Tribunal de Grande Instance, Monsieur le Procureur de la République, nous avons su trouver avec vous les solutions acceptables pour chacun d'entre nous pour améliorer les conditions de la défense pénale d'urgence. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, je vous avais proposé de négocier cet accord sur le registre du possible, et vous comme nous, avez accepté de faire les efforts nécessaires pour permettre à chacun, dans l'exercice de ses fonctions et de son métier, de contribuer à cette amélioration. Voilà un bel exemple de négociations où a présidé le respect et la considération réciproque. Je remercie aussi bien sincèrement mes confrères qui ont su eux aussi et de leurs côtés et par la conscience qu'ils ont toujours gardé de l'intérêt supérieur, accepter ce que justice de qualité voulait dire en bâtissant une vraie réforme de l'organisation des permanences pénales. Cette évolution avait du sens, elle s'adressait à des professionnels de bonne volonté... elle a donc abouti, même si de nombreux points restent encore à améliorer.

Un constat moins réjouissant doit être fait. Nous avons tous en tête les conclusions du rapport du président Bénichou sur la problématique de la Commission Européenne qui met le consommateur au cœur de ses préoccupations. Il, le consommateur, doit avoir accès au meilleur coût à l'ensemble des produits et prestations, dont bien évidemment les

prestations juridiques. La dérégulation, l'ouverture du marché à la concurrence la plus ouverte devient un véritable dogme qui met les professionnels au centre d'une véritable contradiction : ils doivent aligner le coût de leurs prestations sur ceux que l'on autorise à agir sans aucune contrainte et en même temps, la protection du consommateur justifie que ces mêmes professionnels assurent aux mêmes consommateurs l'information et la protection la plus totale.

La liberté de la concurrence est certainement une bonne chose. Mais on ne peut pas comparer la prestation professionnelle avec celle qui ne l'est pas, la prestation d'un juriste dont c'est le métier, avec celle de celui pour qui la pratique du droit n'est qu'accessoire ou simple objet d'information, qui plus est dans certains cas même, offert gratuitement au client à qui est vendue une autre prestation. Et nous savons bien que cette logique européenne est déjà dans notre univers concurrentiel national. La question est alors de savoir ce qui caractérise la prestation professionnelle de l'avocat : nous le savons, c'est la déontologie de l'avocat. L'avocat conseille, rédige et défend dans son domaine de compétence et dans le seul intérêt de son client. Il gère les éventuels conflits d'intérêts et respecte comme une règle sacrée le secret professionnel. Nous le savons, nous le vivons, sachons le faire savoir avec les conséquences que cela implique, dont le coût qui est celui de la qualité, de la compétence et de l'indépendance.

Notre société évoluerait dans un bien mauvais sens si le droit et sa pratique opérationnelle pouvaient être achetés ou vendus sans aucune réserve. Si nous voulons avancer dans un monde de droit, c'est un slogan que vous avez déjà entendu, je le reprends, si nous voulons avancer dans un monde de droit, il faut aussi que nous nous en donnions les moyens. N'ayons pas honte, n'ayons pas peur de le dire. Réfléchir et soutenir la possibilité pour un avocat d'exercer en entreprise, c'est aussi restaurer et valoriser la place du droit dans la pratique des affaires.

Mais la rigueur que nous devons avoir dans l'application de ces règles passe certainement

par une vraie réflexion sur la réalité et le champ d'application de chacun de ces principes pour en déterminer les vrais contours actuels et opérationnels ; c'est à ce prix que nous pourrions les valoriser et les défendre mieux. En liaison avec le Conseil National, dont le bâtonnier François Xavier Mattéoli préside la commission règles et usages, nous souhaitons apporter notre contribution à ces travaux que nous considérons comme essentiels si nous voulons garder à notre métier toute sa spécificité.

Sur le secret professionnel, nous sommes inquiets. La jurisprudence européenne pourrait laisser penser que notre secret serait absolu lorsque nous sommes dans l'activité de défense et dans nos missions d'évaluation des situations juridiques ; il serait moindre lorsque mandataire de nos clients, nous réaliserions pour lui les opérations conformes à sa stratégie.

Cette distinction ne peut être acceptée et doit être combattue. Elle est contraire à l'article 65-5 de notre loi fondatrice, dont nous devons défendre l'application en revendiquant justement que c'est la qualité d'avocat qui justifie l'existence du secret et non la nature des opérations.

Et si nous demandons que le périmètre de l'exercice du droit soit respecté, ce n'est pas pour défendre un monopole, mais parce que nous avons la conviction forte que seule une prestation indépendante est un gage de qualité et de sécurité juridique. Nous avons raison de promouvoir par tous les moyens, actifs et défensifs, la prestation professionnelle qui est celle de l'avocat.

Vous ne serez pas étonnés que je vous expose maintenant la conception qui est la nôtre en ce qui concerne le champ d'activité de la profession. L'avocat doit s'investir dans toutes les activités dont le droit et la composante, en amont ou en aval. Le temps n'est plus où les interrogations sont permises. Seul ou en collaboration avec d'autres professionnels, l'avocat doit pouvoir inscrire sa prestation juridique dans un conseil dont la problématique n'a aucune limite.

L'avocat peut être un mandataire de son client, il reçoit une mission constituant pour lui un mandat de nature civile qui échappe aux incompatibilités de l'article 112 du décret du 27 novembre 1991. Nous devons donc investir les champs économiques dont les conséquences juridiques relèvent de notre compétence particulière. L'actualité législative nous donne des nouveaux champs, sachons les exercer : mandat de gestion pour les incapables, fonction de personnalité qualifiée, avocat fiduciaire, avocat protecteur, ce ne sont que des exemples. Envisager par ailleurs, le rapprochement de la profession d'avocat et de conseil en propriété industrielle, c'est aussi réfléchir et élargir dans le sens de l'extension de nos missions.

Vous aurez bien compris qu'en matière de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue, l'ouverture sur les réalités économiques, financières et sociales soient au centre de nos préoccupations. Mais pourquoi la formation continue, validante au regard de la décision normative du Conseil National, ne devrait être que juridique, tant il est vrai que les opérations juridiques ne sont souvent que la conséquence d'analyses stratégiques au sujet desquelles nous ne pouvons pas, même en tant qu'avocat, rester taiseux.

Nous savons bien, enfin toujours au titre de la formation, qu'une vraie réforme des spécialisations est indispensable car sans cela, nous verrons d'autres professions s'afficher elles-mêmes comme spécialistes de matières qui relèvent à l'évidence de notre approche. Nous constatons avec une réelle satisfaction que le conseil national est sur ce point prêt à conclure, tant en ce qui concerne la rénovation de la liste des spécialisations que sur les conditions de l'examen professionnel permettant de les acquérir.

Sur le plan international enfin, il ne s'agit pas seulement de ne pas se mettre en situation de sous-compétitivité, il s'agit positivement de favoriser toute structure formelle ou informelle permettant, sur le plan juridique comme sur le plan fiscal, une implantation efficace à l'étranger. La formation aux langues étrangères est une condition indispensable.

Vous le savez, elle n'est pas une condition suffisante. Toute formation tendant à mieux connaître les cultures juridiques et fiscales de nos autres pays ne peut que favoriser la pratique a priori aride des contrats internationaux. La France ne doit pas rater le coche de l'international.

Un dernier mot pour les jeunes. C'est votre fête, c'est la rentrée de la conférence. Il serait facile de reprendre l'idée que le droit est partout, que jamais on en a tant parlé et donc qu'à ce titre, il constitue à l'évidence un marché en pleine expansion. Au surplus, la démographie vous est favorable puisque vous serez moins nombreux à appréhender un marché qui se développe. Il y a beaucoup de vrai dans ces affirmations, mais la réalité est plus complexe. La question est aujourd'hui pour nous, mais encore plus pour vous de l'appréhender, ce marché, dans ce contexte de concurrence forte où l'information juridique gratuite se mêle avec le conseil professionnel et où la rentabilité et la course à l'argent fait rage. Vous savez que la réponse ne peut être ailleurs que dans la qualité et dans la déontologie.

C'est à ce titre que le respect des obligations de formation continue est capital, tant il est vrai que toute action de formation est une action d'échanges d'expériences. C'est à ce titre aussi, je le dis et le redis autant que je le peux, que je vous invite à vous regrouper dans des structures associatives. Le choix qui s'offre à vous, vous le savez est vaste, pour être mieux à même de saisir les nouvelles opportunités et surtout, vous conforter mutuellement dans votre pratique professionnelle. Je sais que certains d'entre vous se désespèrent au constat de la déjudiciarisation. Vous savez ce que nous en pensons. L'alternative à ce mouvement dans certains domaines, mais dans certains domaines seulement, est irréversible. Mais cette alternative, elle existe, c'est la médiation. Le Barreau s'est beaucoup investi et sur de multiples plans dans le domaine de la médiation : organisation de colloques, participation aux organes de direction de certaines structures de médiation. Mais que l'on se comprenne bien, nous pouvons être médiateurs bien sûr, mais surtout, nous devons savoir continuer à conseiller nos clients en médiation, voire susciter la médiation.

Je n'oublie pas pour nous les anciens, le souci que nous devons avoir du management de la carrière de nos plus jeunes, en tenant bien évidemment compte des évolutions sociologiques liées à une recherche dans certains cas différente de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. Il n'est pas normal que notre profession soit objectivement, mais désormais classée dans la catégorie des professions pénibles. Il faut s'organiser, il faut y réfléchir, notre avenir en dépend.

C'est sur ce message, c'est sur cet envoi que je souhaite finir ce tour d'horizon. Ceux qui me connaissent un peu regretteront les trois points autour desquels j'organise à l'habitude mes propos. D'autres regretteront l'absence de référence à ma feuille de route. Que ces derniers se rassurent, la version 2008 de ces dernières est en préparation. La préoccupation que j'ai de l'avenir de nos jeunes n'en sera pas absente. Je vous remercie de votre attention.

Le temps est maintenant venu de procéder à la remise du prix Pierre Gastineau. Cette remise est tout à fait dans le droit fil de mon dernier propos. Pierre Gastineau a été un confrère exceptionnel.

Il a été notre doyen. Il a créé avec nous l'Association de promotion du Barreau, qu'il a dotée d'une manière très généreuse en vue de délivrer un prix à un avocat méritant. Je suis en plus heureux de compter au sein du bureau de l'association, la nièce de Pierre Gastineau, qui nous accompagne avec beaucoup de gentillesse et de simplicité dans la vie de ce prix. Je ne pense pas trahir la pensée de Pierre Gastineau, que j'ai personnellement bien connu puisqu'il exerçait dans le même cabinet que le mien. Son but était de récompenser au travers de ce prix un jeune avocat, un avocat méritant, un avocat porteur d'un projet innovant, d'un projet innovant orienté sur la formation. Cela fera demain presque trois ans que Pierre Gastineau nous a quittés. Son message est toujours d'actualité. J'appelle Geneviève Gastineau qui remettra ce prix à Mme Isabelle Clanet Dit Lamanit.

Geneviève Gastineau :

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi de vous remettre ce prix. Toutes mes félicitations !

Bâtonnier Berger :

Pour que les choses soient bien claires, ce prix Gastineau correspond à la confection d'un CD qui reprendra les étapes principales d'un procès en cour d'assises si j'ai bien compris, mais qui doit servir à la formation des jeunes et qui doit surtout permettre de rectifier quelques erreurs ou quelques images plus ou moins fausses ou plus ou moins exactes, c'est le verre à moitié vide, à moitié plein, qui sont diffusées par la télévision ou les chaînes. C'est donc un outil très important de communication vis-à-vis des jeunes. Merci encore à Isabelle.

Isabelle Clanet Dit Lamanit :

Je partage ce prix avec les secrétaires et anciens secrétaires de la conférence et tout

particulièrement avec Loeiz Lemoine et Maya Assi. Pour nous tous, l'aventure commence ici. Alors maintenant, au travail les amis !

Bâtonnier :

Mesdames et messieurs les hautes personnalités, mes chers confrères, mes chers amis. La personnalité de notre invité justifiait que la cour se transporta en un lieu digne de son audience... médiatique, s'entend, vous l'avez bien compris. J'ai cru comprendre aussi qu'en ce presque moment et en d'autres lieux mais pour d'autres raisons, nous étions sur ce point encore imités.

Gardes ! Nos deux secrétaires de notre conférence pour cette année : Jean-Christophe Guerder et Julien Gauthier.

Gardes ! Faites entrer l'invité ! L'audience de la Cour des avocats du barreau des Hauts-de-Seine est ouverte.

Monsieur le procureur, vous avez la parole.



RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE EDWIN DEBERDT

Monsieur le Président, messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, Marcel Achard a écrit : « *La justice coûte cher, c'est pour ça qu'on l'économise* ». S'il en fallait une preuve, je vous ferais remarquer que par souci d'économie sans doute, la Cour n'a même pas les honneurs d'un Palais de justice ce soir. Alors, pour couper court à toute rumeur éventuelle, je tiens à préciser que, à ma connaissance, notre Ministre de la Justice et notre Président ne sont pour une fois strictement pour rien dans cette situation.

Je puis même vous assurer que monsieur Sarkozy ne va pas débarquer dans ce théâtre pour extirper l'accusé des griffes de la justice. Eh oui, l'accusé n'est ni une infirmière bulgare, ni un journaliste. On me dit en régie que l'accusé est bien journaliste. Dont acte. Message rectificatif donc : Mesdames et messieurs, si vous apercevez dans la salle un petit homme pressé, stressé, la lettre de Guy Môquet dans la main, je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui céder le passage, c'est notre président qui vient faire son devoir. Je reprends. Je disais donc que notre Cour n'a pas les honneurs d'un Palais de justice ce soir. Alors, on dira que l'accusé en fréquente beaucoup des théâtres, euh des palais. Alors, un de plus ou de moins... C'est vrai, oui, l'accusé fréquente nombre de palais nationaux : l'Élysée, le Palais du Luxembourg, l'hôtel de Lassay et bien d'autres hôtels du 7ème arrondissement de Paris lui sont familiers. Mais est-ce une raison pour déplacer ainsi notre honorable Cour et faire comparaître l'accusé dans un théâtre ? Certes, un théâtre est particulièrement approprié au cas de l'accusé, puisque celui-ci s'y connaît fort bien en termes de comédie, j'en conviens.

Il se trouve en effet que l'accusé fréquente aussi beaucoup les théâtres. Mais lui, c'est plutôt les théâtres de marionnettes. Ah il en connaît des

Guignols, des Polichinelles et autres Pinocchio. On sait donc que ça va faire 40 ans qu'il suit la saison et toujours à la même place, au premier rang et au milieu... S'agissant des Guignols et des Pinocchio, ne comptez pas sur moi pour donner des noms, j'ai une carrière à mener. Bref, je dois dire monsieur le Président, que toute cette mise en scène est parfaitement honteuse. Triste époque que celle qui mélange tout : le magistère de la justice et la gaudriole théâtrale, la politique et le show business, le pouvoir et l'argent. À quand des présidents superstars descendant dans des palaces ? Et pourquoi pas un expert en jambon Madrange, Secrétaire d'État aux Sports pendant qu'on y est !

N'allez cependant pas croire que j'estime l'accusé plus digne d'un tribunal que d'un théâtre. En vrai peu m'importe. Non, ce qui me chagrine, c'est que je vois là une atteinte manifeste et éhontée à la dignité de notre état et de la justice. Car si les avocats sont, parmi diverses qualités, bavards, cupides, véreux, menteurs, fourbes, verbeux et retors, si les magistrats sont par principe, comment dirais-je, je ne trouve pas les mots, disons qu'ils sont.... Bref, ils n'en n'ont pas moins leur dignité. Or, voilà les femmes et les hommes qui ont l'heur et l'honneur de servir la justice, ravalés au rang de saltimbanques de bas étage, de comédiens de séries B, d'acteurs de seconde zone. Voilà les serveurs de la Vérité relégués dans l'ancre de la Malice, des Fourberies, du Déguisement, du Paraître, en un mot de la Fausseté !

C'est par conséquent avec une détermination redoublée, inébranlable, que je m'emploierai ce soir devant cette cour à défendre la vérité, à lever le voile sur la turpitude de l'accusé et à révéler la noire nature de celui qui comparaît devant vous. Car je vous l'affirme, Monsieur le Président, messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, l'accusé,



le sieur Duhamel Alain, n'est guère recommandable. Jugez-en plutôt, et je n'en doute pas, vous le jugerez coupable. Coupable assurément, coupable inévitablement. Oui l'accusé était prédestiné à la perversion, à la culpabilité, au crime.

Dès son plus jeune âge, il se fait remarquer, défavorablement bien entendu. Au collège de Nogent, il est plusieurs fois envoyé au piquet : pendant les interrogations orales en classe, il dénie aux professeurs le droit de poser les questions ; il voulait au contraire que ce soit le professeur qui réponde à ses questions. La vocation de l'intervieweur... Ben voyons !... De l'impertinence, voilà tout !

Pas davantage de succès pendant les interrogations écrites. Ses professeurs se sont vite lassés de ses raisonnements alambiqués, balancés, nuancés. Combien de fois le professeur lui a-t-il lancé sa copie en tonnant : « *Duhamel, vous écrivez trop ! Synthétisez !* »

Cette nature insoumise, rebelle, effrontée, ne pouvait que le conduire à fréquenter les tréfonds de l'Éducation Nationale, les sombres repères des étudiants en déshérence, les limbes de l'instruction sans espoir : après Nogent, ce fut le lycée Condorcet. Et, croyez-moi, ce n'est pas la fréquentation de Jean-Claude Trichet et d'Alain Krivine sur les bancs du lycée qui aurait pu le remettre sur le droit chemin. Ça rigolait beaucoup entre ces trois-là, au fond de la classe.

Puis, ce fut l'Institut d'Études Politiques de Paris, établissement guère recommandable, son directeur étant, dois-je le rappeler, hélas bien connu de notre Cour.

À 23 ans, désœuvré, sans perspective solide et stimulante, plein de fougue et de jeunesse cependant, l'accusé décide de découvrir le vaste monde. L'Italie le tente. Mais faute de moyens suffisants, il doit se contenter d'une virée en Solex, boulevard des Italiens, où se situe alors le siège d'un petit journal, une feuille de chou

confidentielle et vouée à disparaître rapidement : le quotidien Le Monde. Il y devient chroniqueur, gratte-papier en d'autres termes.

C'est sans doute les remords nés d'une vie dissolue et quasi oisive qui poussent ensuite l'accusé à entrer à *Témoignage chrétien*, histoire de se donner bonne conscience. Puis, cet être instable multiplie les expériences. Le voici à *L'Express*, consultant à l'IFOP, à la Sofres, producteur à l'ORTF, éditorialiste sur France 2, à Europe1, au *Nouvel Economiste*, sur RTL, chroniqueur au *Quotidien de Paris*, au *Point*, à *Libération*. Bref, s'il y en a bien un qui peut revendiquer le titre d'intellectuel engagé, c'est bien lui ! Intellectuel engagé... engagé partout, oui !

De cette adolescence oisive et jouisseuse, de cette existence mouvementée et instable, quel est le résultat ? Un homme qui traîne sur un vieux Solex, fatigué, poussif, dans les quartiers déshérités de Paris, entre le Luxembourg et le 8^{ème} arrondissement,

qui passe six heures par jour à lire prétend-il, mais nous ne nous faisons aucune illusion sur la nature de ses lectures, et traîne avec sa bande dans le hall de l'immeuble du Siècle et du Racing Club de France.

Un homme qui, derrière son apparence lisse, patricienne et respectable, peut, dit de lui Jean-Pierre Elkabbach, je cite : « *tuer par les mots et ne déteste pas la provocation des autres pour mieux donner la mesure de sa force de réaction* ». Mesdames et messieurs, vous avez en face de vous un provocateur-né, un agitateur, un sauvageon, un assassin ! Un exemple : quand on lui a demandé lors d'un interrogatoire qu'elle avait été son dernier fou rire, l'accusé a répondu en lisant une critique dithyrambique du « *Cri de la gargouille* », l'ouvrage de Dominique de Villepin. Voilà ce qui s'appelle tirer sur une ambulance !

Autre exemple à propos de Laurent Fabius, il écrit : « *A l'observer on a la nostalgie de ce qu'il*



aurait pu être et le regret de ce qu'il est devenu ». L'intéressé appréciera... Vous le voyez, ça n'est sans doute pas la charité très chrétienne et l'amour de son prochain qui l'étouffe.

Monsieur le Président, messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, voilà l'homme qu'il vous faut juger ce soir. Car cet homme est accusé, donc coupable, de trouble aggravé à l'ordre public mettant en péril la sûreté de l'État. Je ne crains pas d'affirmer, en dépit des pressions politico-médiatiques dont je fais l'objet depuis plusieurs mois de la part des amis de l'accusé, pour ne pas les citer, un repris de justice répondant au doux nom de JM Colombani, un certain F. Bayrou, une C. Ockrent - je ne crains pas d'affirmer dis-je, que l'accusé émet depuis de nombreuses années des opinions parfaitement subversives.

Il affirme en effet dans plusieurs de ses ouvrages que les antiques peurs françaises - peur de l'Europe, peur des inégalités, peur des réformes... - que ces peurs sont démesurées, mal fondées, voire absurdes. L'accusé va même jusqu'à affirmer que la France dispose de solides atouts dans la compétition économique mondiale et que l'Europe est une chance pour notre pays, une ambition même, pour reprendre le titre de l'un de ses ouvrages. Tout ceci ne peut qu'être l'œuvre d'un fou, d'un esprit malade. En Russie, on envoie des journalistes en hôpital psychiatrique pour moins que ça. À moins que... à moins qu'il s'agisse d'un vil travail de sape, de corruption du bel esprit français. Ah l'esprit français, vous savez bien, c'est celui qui consiste à fustiger les eurocrates de Bruxelles le lundi et à réclamer toujours plus d'aide de l'Europe le mardi, à ne jurer que par l'égalité des droits et la nécessité de réformer le pays le mercredi et à manifester contre la remise en cause des acquis sociaux le jeudi, à encenser l'équipe nationale de rugby le vendredi et à la maudire le samedi...

Et l'accusé voudrait briser cette belle mécanique intellectuelle, pétrie de contradictions, de peurs irrationnelles et de mauvaise foi ? Allons donc, c'est antipatriotique ! Comme si cela ne suffisait pas, l'accusé se veut désormais le grand pourfendeur de la démocratie d'opinion, de la démagogie et du

populisme ambiants. L'année dernière, il a commis un petit ouvrage intitulé Les prétendants 2007, dans lequel il s'est employé à dresser le portrait des femmes et hommes politiques qui pouvaient, à ses yeux, légitimement prétendre participer à l'élection présidentielle. Ségolène Royal y est proprement étrillée. L'accusé la présente comme la reine de la démagogie et du populisme. Il a déclaré à son sujet lors d'un interrogatoire « *Elle me fait l'effet de faire du ski en se servant des électeurs comme d'une remonte-pente* ». C'est élégant... Au passage, je voudrais signaler que dans la première édition de son ouvrage paru fin 2005, il est vrai, il n'a même pas mentionné Ségolène Royal, sous prétexte qu'elle ne rentrait pas dans ses catégories. Pourtant, Chirac, Fabius, Strauss-Kahn, tout le monde avait droit à son petit couplet. Mais de Ségolène Royal, point. Nada. Queutch. Bernique. Des clous. Pas un mot, pas une ligne. Silence total, black-out absolu.

Voilà le Zidane de l'analyse politique, le Michalak du journalisme pris en flagrant délit de myopie intellectuelle. Ça frise l'exercice illégal de la profession d'éditorialiste. Il s'est fait avoir comme un bleu, si vous me permettez l'expression. Alors on se croit costaud, on veut jouer dans la cour des grands, mais quand arrive la grande finale, il n'y a plus personne...

L'accusé donc, dénonce la démocratie d'opinion, la démagogie et le populisme qui menacerait selon lui, la vie politique de notre pays. Voilà des pensées bien dangereuses. Plus dangereux sans doute que ce qu'il dénonce. Et si ça plait aux Français, justement, la démocratie d'opinion. Et s'ils aiment s'entendre dire *mon opinion est celle du peuple français* ? Et s'ils adorent se faire caresser dans le sens du poil ? Imaginez un peu si un responsable politique se mettait en tête de prendre des décisions contre l'avis des Français ! Les Français auraient résisté en 1940 ! Et la peine de mort, elle, aurait été abolie, abolie. Rendez-vous compte ! Plus moyen de trancher dans le vif, de débarrasser la société des affections qui la gangrène. Oui, je sais, ce serait terrible.

Imaginez un instant que le Premier ministre déclare que je ne sais pas, moi... Tenez, que la réforme des régimes spéciaux de retraite est prête et qu'il

n'attend plus que le feu vert du président de la République pour la lancer. C'est de la politique fiction, j'en conviens, tout le monde sait bien qu'il n'y a pas de Premier ministre en France. Mais imaginez... Eh bien, qu'arriverait-il ? Des grèves, pardon, des mouvements sociaux et autres « journées d'action » qui paralyseraient le pays. Bel oxymore... Sur ce, le ministre affirmerait que la porte de son bureau est toujours ouverte. Les syndicalistes voudraient la claquer cette porte. Les étudiants refuseraient de travailler eux, et bloqueraient les portes des facs. Décidément dans ce pays, tout le monde aurait une dent contre les portes - les marins pêcheurs réclameraient - ça n'a rien à voir - une stabilisation du prix du carburant. Puis tout le monde y irait de sa petite revendication : les agriculteurs, les routiers, les restaurateurs, les agents de la RATP, les débitants de tabac, les contrôleurs aériens, les intermittents du spectacle, les conducteurs de train, les agents de la RATP, les infirmières, les chauffeurs de taxi, les enseignants, les agents de la RATP, les producteurs de Chabichou, les danseuses du Crazy Horse, les pilotes de ligne, les agents de la RATP, les poinçonneur des Lilas, les hôtesses de l'air, les agents de la RATP, bref, la chienlit ! Heureusement que nous sommes loin de tout ça !

Ah elle serait belle, la France, si on écoutait des gens comme Alain Duhamel. Croyez-moi, Arlette Laguiller, Olivier Besancenot et les autres révolutionnaires patentés, des enfants de cœur à côté de l'accusé. Tout cela ne serait rien si l'accusé se montrait discret et gardait ses opinions pour lui. Mais non, l'accusé est un homme public et un homme de médias. Voilà des années qu'il est partout : à la télévision, dans la presse écrite, à la radio. Voilà même qu'il fait du prosélytisme sur Internet ! Lui qui écrit tous ses papiers à la plume !

Ah il peut aller se rhabiller François Bayrou, avec son bus au colza et ses tracteurs. Le plus moderne pour la com', c'est Alain Duhamel ! François Bayrou, justement, ce dangereux trublion, cet affreux jojo qui fait peur même à ses amis... L'accusé a déclaré lors d'une conférence à Sciences Po qu'il l'aimait bien et qu'il voterait pour lui à l'élection présidentielle. *Ce jour-là, l'œil de la caméra était dans la salle et regardait Alain...*

Bien évidemment, cette déclaration s'est propagée sur Internet. Heureusement France Télévisions, l'un des employeurs de l'accusé, l'a suspendu d'antenne par mesure de salubrité publique. Débiter de telles insanités devant des adolescents ! Pousser la jeunesse de France dans les bras des extrémistes de l'extrême centre, si ce n'est pas honteux... Et après, on dira que les jeunes sont perdus, déboussolés, qu'ils se replient vers les extrêmes ! Forcément, avec des irresponsables comme Alain Duhamel...

Encore un peu et il allait pousser les jeunes, à exprimer leur révolte antisystème en taguant les murs de la rue Saint-Guillaume de slogans plus subversifs les uns que les autres : «VGE, Président de l'Europe», «Le centre, je kiffe grave» et pourquoi pas les inciter à voter aux élections européennes tant qu'on y est ? Vraiment irresponsable. C'est Alain Duhamel... Mais le comble, c'est que cela n'a fait que servir l'accusé ! Par un de ces paradoxes qui font les délices de notre société médiatisée, voilà qu'on a rarement autant parlé de celui qu'on ne voyait plus. Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et messieurs les jurés, vous le voyez, l'accusé est un sinistre personnage qu'il vaut mieux éviter de croiser dans la rue. Un de ceux qui vole sans vergogne les goûters des fillettes et les sacs à main des grands-mères. Un de ceux qui, petit, ne rendait pas la monnaie à leur maman après être allé chercher le pain à la boulangerie, un de ceux qui se servaient deux fois de gâteau au chocolat et en redemandait encore. Bref - j'ose le dire - l'accusé est un fléau pour la société.

Alors, Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et messieurs les jurés, je vous le demande solennellement. Jugez sans indulgence, sans faiblesse en votre âme et conscience.

Je demande la condamnation de monsieur Duhamel à une peine de quatre ans et demi de travaux d'intérêt général. Quatre ans et demi, oui monsieur le Président. Je demande que monsieur Duhamel nous délivre chaque jour, pendant les quatre prochaines années et demie, une vision claire et précise de la vie politique française afin que nous soyons fin prêts pour 2012.



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE GAËLLE NAMAND

Je vous ai compris, Monsieur l'Avocat Général... Votre réquisitoire, en fait d'un réquisitoire, est un véritable hommage à mon client, monsieur Alain Duhamel. Vous admirez, monsieur Alain Duhamel, vous l'admirez et vous le craignez comme tout homme qui rêve de pouvoir craint celui qui pense à ses fondements, au risque d'en faire trembler les bases.

Vous êtes en quête de la vérité, de la vérité toute nue et vous l'avez, je dois l'avouer, déjà joliment dénudée... Vous avez entamé son strip', non pas façon Pigalle, mais plutôt son String Fellow. Vous l'effeuillez comme une rose précieuse, vous lui avez déjà ôté son imper', ses bottes, son écharpe de soie, mais vous n'osez aller plus loin. À mon tour d'achever ce que vous avez commencé afin de l'offrir aux regards avides de cette assemblée pour le moins masculine, assemblée de connaisseurs d'ailleurs, j'entends en matière de vérité, bien sûr.

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Monsieur l'avocat général, la vérité n'est pas loin, la vérité est là. Elle s'approche de sa démarche féminine et chaloupée, elle s'offre à vous. Monsieur l'Avocat Général l'a effleuré : Alain Duhamel est un monstre. Alain Duhamel est un monstre comme certains sont des monstres au cinéma. Le monstre Dudu... *Ça ne vous dérange pas, Alain que je vous appelle Dudu ? C'est pour vous rendre plus humain, plus sympathique, plus accessible en somme.*

Le monstre Dudu est un monstre de la politique, un dinosaure du PAF, un incontournable du journalisme et de la scène politique française. Oui encore ! Alain Duhamel est dangereux, dangereux pour les hommes et les femmes de pouvoir, dangereux pour les masses populaires françaises. Parce que le monstre Dudu pense. Il guette, il réfléchit et il cogne avec des mots choisis, là où ça fait mal.

Le cor sonne, les meutes de chiens sont lancées, la chasse a commencé. Alain Duhamel est l'homme à abattre. Monsieur le Président, Messieurs de la cour, Mesdames et messieurs les jurés, le ton est donné et Alain Duhamel ne se posera pas en victime.

C'est la tête haute qu'il répondra à « Armes égales » lors de ces « 100 minutes pour convaincre ». *Bon, rassurez-vous, en fait, c'est beaucoup plus court.* C'est maintenant, monsieur l'Avocat Général, puisque « L'heure de vérité » a sonné, que nous jouons « Cartes sur table ».

Avant toute chose. Alain Duhamel est un être communicant. Mon client a besoin de s'exprimer. C'est comme ça, il est des gens qui naissent pour s'exprimer. Certains choisiront de chanter, d'autres de porter d'austères soutanes, d'autres encore de plaider, vêtus d'étranges robes noires qui les font ressembler à Simplet. N'est-ce pas, monsieur le bâtonnier ? Lui a choisi un autre domaine, plus moderne, plus en vogue et nettement plus lucratif, les médias. Mieux encore, les médias en politique. Quoi qu'il en soit, tous ces hommes de parole seront tous d'accord pour vous répondre d'une seule voix que le meilleur moyen de tenir sa parole, c'est de ne jamais la donner. C'est justement l'erreur d'Alain Duhamel. Recadrons.

Difficile de trouver un média ou Dudu n'intervient pas, il est partout. Éditorialiste hors pair, c'est un journaliste multi-casquettes à l'aise dans tous les médias. Il a animé la plupart des grands rendez-vous cathodiques et émissions de radio. Il se manifeste également dans la presse écrite de tout bord d'ailleurs, de gauche, de droite, d'obédience catholique ou laïque, et il écume ainsi les tribunes depuis son plus jeune âge. Il nous parle politique depuis notre plus tendre enfance. Il est sur la place depuis très, très, très, très, très, très, très, très, très

longtemps. Alors forcément, à la longue, un débat politique sans Alain, c'est un peu comme une Hollande sans sa couronne royale, la contradiction manque.

D'aucuns diront que c'est un « *has been* », que l'heure de la retraite a sonné. Mais que nenni ! Alain Duhamel est un homme de son temps. Jugez plutôt : l'œil vif, le poil brillant, le verbe cinglant, cette petite raie impeccable sur le côté qui lui donne ce petit air d'intello canaille, ses transports en Solex au travers du 6ème et du 7ème arrondissement. Alain Duhamel a tout d'une grande (!)... Pardon, Alain Duhamel a tout de la Bobo attitude... C'est un homme de son temps. Et dans le même temps, c'est un sage incontournable par sa connaissance de la science politique, du système de pensée français et des médias. Et pour cause, Dudu est un homme brillant ! La preuve ? Document versé au dossier - Cote 1300 - dans la dernière publicité RTL il porte un panneau « Vous éclairer », c'est dire...

Des études brillantes, brièvement résumées par monsieur le ministère public, des établissements renommés... Mais au-delà de ce parcours pour le moins impressionnant, tant par son contenu que par sa longueur, *décidément Alain, toujours des records en matière de durée, quel homme !* Mais au-delà de ce parcours pour le moins impressionnant, il faut reconnaître que la richesse d'Alain Duhamel n'est pas de sortir de Sciences-Po, du Monde ou d'ailleurs, non, sa richesse et de sortir de l'ordinaire. Sortir de l'ordinaire malgré, malgré son physique pour le moins ordinaire, cet air sympathique qui lui donne cet aspect rassurant, aspect rassurant qui lui vaut l'attention des foules, qui lui donne cet air de grand sage de la politique, de monstre sacré de la scène politique française.

Finalement, quoi de mieux qu'un théâtre pour entendre un monstre sacré ? C'est tout de même mieux que notre Palais de justice en préfabriqué amianté ! Quelle idée, monsieur l'Avocat Général, d'évoquer de la sorte la problématique de la carte judiciaire en plein procès ! Complètement hors propos. A vous entendre ainsi, je n'avais qu'une envie, c'était crier : *Rachida, sors de ce corps...*



Non mais c'est vrai. Qui vous a fait croire que la justice était un des trois pouvoirs auxquels on attribuait des voix ? Non, mais ça va plus la tête. On vous l'a dit. Les avocats, les magistrats, tout le monde au garde à vous, sinon en garde à vue ! Ils vont vous répondre justice de proximité. Ils vont en avoir de la proximité... Je reprends.

Alain Duhamel n'est pas seulement un monstre sacré du fait de sa longévité hors norme pour un dinosaure, non. C'est également un monstre sacré par la justesse et la pertinence des analyses qu'il nous fournit chaque jour. Chaque jour Alain Duhamel nous apporte ses lumières sur le monde politique qui nous gouverne, sur les grandes idées qui nous préoccupent, sur tout et n'importe quoi, en fait. Sauf la météo... Non, la météo, c'est le domaine réservé de Sophie Davant.

Oui dans le journalisme aussi, monsieur, il y a une déontologie ! Quoique, c'est vrai : je soupçonne mon client, riche d'une vie associative hors norme, d'appartenir à un club. Non, pas le club un peu obscur qui consiste à porter des tabliers en discutant philosophie sur des cartes de visite, non pas celui-là, celui des ex-Sciences po qui se respectent. Celui des passionnés par l'analyse des courants marins en mer de Chine impactant la pluviométrie au Kazakhstan. Ah, Sciences-Po quand tu nous tiens !... Décidément, Alain vous êtes un véritable boute-en-train !

Bon, chacun son truc, peu importe. Il nous apporte ses lumières en matière de politique, et notamment dans un ouvrage évoqué par le parquet et qui figure au dossier - cote 1400 - « Les prétendants 2017 ». On reproche à mon client d'avoir, en passant



en revue tous les candidats potentiels à l'élection présidentielle, oublié d'évoquer Ségolène Royal. L'oubli de Ségolène Royal... Ça, c'est sûr, c'est du lourd, c'est du costaud, c'est le kalashnikov du dossier d'instruction, l'argument qui tape, l'argument choc, l'argument qui fait mal, en un mot, l'argument Ségo !

Si Ségolène n'était pas là, c'est que d'après une analyse politique pertinente, elle n'avait pas sa place. Comment voulez-vous qu'une femme avec « bravitude », certes, qui loue les mérites de la justice chinoise particulièrement rapide et qui ajoute avec aplomb que notre système judiciaire devrait en prendre de la graine ou qui souhaite l'indépendance du Québec (sic), puisse-t-elle figurer parmi les candidats potentiels à la présidence ?

Selon toute vraisemblance, il semble plausible qu'effectivement, on se dise qu'elle n'était pas vraiment au point pour briguer un mandat présidentiel. Qu'elle y parvienne et passe au second tour, ça c'est la surprise made in France, la victoire des Bleus sur les All Blacks : incroyable ! Incroyable à tel point qu'eux-mêmes n'y ont pas cru et ne s'en sont pas remis... Et puis, entre nous, pour une fois, un bouquin lui fichait la paix à Ségolène Royal. Pour une fois qu'un bouquin ne venait pas lui tailler un short, voilà qu'elle est venue le réclamer... Ce sera effectivement chose faite. Oubli réparé, short taillé, tout le monde est content. Et puis, entre nous, ça tombe bien, tailler des shorts à Ségo, c'est à la page et ça fait vendre. *Allez donc demander aux membres du PS ce qu'ils en pensent ?*

En écoutant votre réquisitoire, je sentais poindre la tentation d'accuser mon client de misogynie, l'argument est trop facile... Cependant, n'oubliez pas une chose, « *les femmes auront vraiment le pouvoir quand des femmes incompetentes seront nommés à des postes à hautes responsabilités* ». Eh bien, Messieurs les hommes, Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Monsieur l'Avocat Général, il semble que vous l'ayez échappé belle : cela a failli être le cas en cette belle année 2007... l'année de la coquette.

Non content d'accuser mon client d'incompétence, on vient aujourd'hui critiquer la teneur de ses écrits. Leur indépendance d'esprit, leur contenu

iconoclaste critiquant avec sévérité la démagogie, d'une part, encensant avec candeur la grandeur de son pays d'autre part. Alain Duhamel n'écrit pas ce qu'on voudrait lui faire dire.

Finalement, il fait mentir les mots de Tapie quand ce dernier fanfaronnait « *pourquoi acheter le journal quand on peut acheter le journaliste ?* » Alain Duhamel est un indépendant. C'est un journaliste indépendant. Pire encore, c'est un journaliste indépendant qui a des choses à dire. Et voilà que ce soir, on lui en fait le procès. Attention, monsieur l'Avocat Général, cela empeste le délit d'opinion à plein nez.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, et sauf votre respect, il semble approprié que ce soir, je rappelle l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble à l'ordre public établi par la Loi* ». Ce n'est pas parce que monsieur Alain Duhamel peut aller à contre-courant, prônant avec sincérité des idées différentes telles que les bienfaits de l'Europe, l'apologie de la 6ème République ou encore la critique de la démagogie qu'il faut l'accuser et encore moins le punir.

Pourtant, pourtant, c'est déjà chose faite et la suite est délectable pour qui veut en faire un véritable martyr de la liberté d'expression. Oui, parce que ce soir, Dudu c'est TON soir... Je me calme et je m'explique.

La pire calamité pour les gens de pouvoir, après un journaliste bête, c'est un journaliste intelligent. Que la presse people décortique l'échec de votre mariage en faisant sa une de couverture du 4^{ème} départ du domicile conjugal de votre épouse en titrant « Cette fois-ci, c'est la bonne » est une chose, c'en est une autre lorsqu'un journaliste publie un ouvrage plus d'un an avant cette séparation officielle, en y tenant ces propos : « *Dans l'esprit de Nicolas Sarkozy, un homme politique moderne se présente en couple aux électeurs, par authenticité. La rupture récente a brisé cette image et mis fin à cette tentative* ». Touché, coulé. Belle tentative de com' Nico, dévoilée par Dudu.

Décidément, Alain Duhamel s'exprime trop. De nos jours, c'est dans l'air du temps et particulièrement en politique, on fuit l'analyse et la critique pour privilégier la manipulation des foules. En un mot : moins d'infos, plus de com'. Il était temps de donner une leçon à ceux qui, comme Alain, s'attachaient à cette chose désuète qu'est l'information.

L'occasion était trop belle, comment pouvait-on passer à côté ? Par deux fois mon client a été mis au ban de campagnes présidentielles. 2002 : Monsieur Alain Duhamel publie un ouvrage intitulé « Le temps de répondre », une interview version XXL avec Lionel Jospin. En associant son nom à cet ouvrage mon client a été accusé par certains de cautionner une véritable opération politique, ce qui lui a valu d'être mis à l'écart de France 2 pendant toute la durée de cette campagne présidentielle. On a cru que cela lui servirait de leçon, qu'une fois qu'on lui aurait tapé sur les doigts, il cesserait de titiller l'électorat. Et bien non ! Vous savez bien ce qu'on dit : « *Chassez le naturiste, il revient au bungalow* ».

2006 : au sein de l'établissement de Sciences-Po, Alain Duhamel dira à propos de François Bayrou : « C'est quelqu'un que j'aime bien et je voterai pour lui ». Sanction immédiate : Alain Duhamel est écarté des ondes en tout genre pendant toute la durée de la campagne 2007.

S'il existe plusieurs moyens de tuer un homme, l'une d'elles est de l'empêcher de parler. En dehors du fait que les mots d'Alain Duhamel ont été prononcés en dehors de sa profession de journaliste et lors d'une conférence privée filmée à son insu, il semble nécessaire de rappeler que ce n'était pas un acte de campagne, c'était une expression d'un citoyen sur un point particulier, l'Europe, dans un contexte donné, une conférence privée à un journaliste, même scribouillard, n'en est pas moins un citoyen et une phrase sortie de son contexte, on peut lui faire dire n'importe quoi. Peu importait finalement ces considérations, l'occasion était trop belle : faire taire Alain Duhamel pendant toute la durée de la campagne 2007.

La *fin* justifiait les moyens, mais que justifiait la *fin* ? Sous couvert de devoir d'impartialité, le service

public a joué le jeu de la censure. Bien sûr, cela faisait plaisir à tout le monde de dire « *qu'un journaliste n'a qu'une une carte, sa carte de presse* ». On aurait même pu ajouter qu'un journaliste n'a qu'une opinion, celle de son patron ou de ses annonceurs.

Les journalistes ont certes, et aussi surprenant que cela puisse paraître, aussi une déontologie qui se manifeste par un devoir de réserve. Mais il n'en demeure pas moins que ce devoir de distanciation du journaliste n'est pas un devoir d'indifférence. Et Hubert Beuve-Méry, fondateur du journal Le Monde pour mémoire, ajouterait que « *l'objectivité n'existe pas, seule compte l'honnêteté* ». C'est étrange d'ailleurs cette sanction, alors que le simili soutien est différent. S'exprimer soi-disant en faveur d'un candidat à la présidence, tantôt de gauche, tantôt du centre, la sanction est la même, on vous suspend d'antenne.

(Aparté) : *Tiens, c'est marrant, Alain, vous avez remarqué chaque fois que vous soutenez quelqu'un, il se fait éclater au premier tour. Vous le faites exprès ou quoi ?*

Mon cœur balance entre le règlement de comptes entre professionnels et la volonté de mettre définitivement en place le Berlusconiisme à la française initié par François Mitterrand et la 5, relayé par la droite. Ou peut-être est-ce parce que cette fois-là Alain Duhamel s'était exprimé en faveur du centre... en faveur d'un centriste... la honte. Vous imaginez ? Un centriste, un mec qui n'est ni à droite ni à gauche mais un peu des deux. Parce que Alain Duhamel s'était attaqué au bi, au bipartisme, parce qu'il avait osé prôner la partie à trois.

Que ce serait-il passé si Alain Duhamel avait émis une opinion en faveur d'un autre candidat ? Le Pen ou Buffet ? L'exil ? La prison ferme ? Trêve de plaisanterie, cette sanction n'avait pas lieu d'être et c'est de votre côté de la barre, Monsieur l'Avocat Général, qu'aujourd'hui Alain Duhamel devrait être pour réclamer justice. Pourquoi ? Pourquoi l'a-t-on fait taire alors qu'il est de notoriété publique que le monde politique entretient des relations pour le moins ambiguës avec les médias ?

Quand des journalistes de premier plan partagent la vie de ministres de notre gouvernement, cela ne les empêche pas d'occuper les ondes tous les soirs et toutes les fins de semaine. En somme, en matière de politique, il y a deux catégories de personnes publiques qu'on laisse parler librement : les idiots et les femmes.

Les femmes, vous les connaissez ? Que ce soient Christine Ockrent, Marie Drucker, Béatrice Schönberg... Les idiots aussi vous les connaissez, un certain Doc G. ou un blondinet du Loft qui clame avec un charisme d'huître leur respect pour Sarko. Y a-t-il donc deux poids deux mesures ? Ou alors, est-ce un problème de crédibilité ? Oui, c'est ça. Effectivement, l'avis donné par Alain Duhamel vaudra plus qu'un « Ah Que oui. Que je l'aime le Sarko ». C'est sûrement ça.

On a fait taire Alain Duhamel parce qu'il n'était ni une femme ni un idiot. Parce que c'était un analyste compétent et crédible qui émettait une opinion dans un domaine qu'aujourd'hui aucun journaliste ne connaît aussi bien que lui. Parce qu'en somme, c'était un intellectuel, un intellectuel qui tentait d'éclairer l'électorat français et qui, à ce titre, remplissait son rôle de contre-pouvoir en offrant de la matière à penser au peuple français.

S'il est vrai que « *les choses capitales qui ont été dites à l'humanité ont toujours été des choses simples* », et s'il est juste également « *qu'on gouverne mieux les hommes par leurs vices que par leurs vertus* », la démagogie n'a cependant pas sa place en politique. Il appartient au journaliste de la dénoncer en ce que « *la démagogie est à la démocratie ce que la prostitution est à l'amour* ».



Et Alain Duhamel est un grand romantique. Par amour pour la démocratie il limoge la démagogie.

« Vous n'avez pas le monopole du cœur », Monsieur l'Avocat Général.

Le rôle de contre-pouvoir du journaliste français et partant d'Alain Duhamel est justement d'éviter que le peuple français soit considéré comme une masse stupide devant être brossée tel un chien dans le sens du poil. C'est le rôle même du journaliste que vous mettez en cause, Monsieur l'Avocat Général, ce rôle de dénonciation et de critique des dérives néfastes. Souvenez-vous lorsqu'en 1898, Émile Zola publie « J'accuse » à la une de l'Aurore, il dénonce l'un des plus grands scandales politiques français du 19^{ème} siècle. Il joue son rôle d'intellectuel, crachant au public l'injustice et le fourvoiement du pouvoir. À la suite de cette affaire, Émile Zola a été condamné à plusieurs reprises à plusieurs milliers de francs d'amende et à un an de prison.

(Aparté) : *Cessez d'avoir ses yeux de biche affolés Alain, vous l'avez entendu comme moi, non ? Pas de prison requise... on gère... Au pire on vous entend encore jusqu'en 2012...*

Si on demande aux journalistes de se taire, c'est comme si l'on demandait aux citoyens de ne plus penser. Même François Mitterrand ajouterait que la liberté de la presse présente des inconvénients, mais moins que l'absence de liberté. Leur demander de se taire serait remettre en cause notre État de droit. La liberté d'opinion et la liberté d'expression sont d'abord un contre-pouvoir. Le journaliste est, comme tout autre, un citoyen et, en tant que tel, attaché au respect de l'ordre public et des règles sociales. Cependant, en tant que journaliste et qui plus est journaliste politique, il doit, comme l'avocat, demeurer indépendant à l'égard de l'État dont il n'est pas et ne doit pas être un agent. C'est précisément ce statut d'indépendance qui lui permet de s'opposer librement et de critiquer l'État ou plus encore les agents qu'il représente. La liberté d'expression assure le fonctionnement d'un état de droit et toute atteinte portée à cette dernière risquerait de toucher aux fondements même d'une société démocratique, de notre société démocratique.

Aujourd'hui, c'est le procès des gens qui réfléchissent et qui s'expriment, et c'est ce sujet qu'il vous faut traiter, vous jury auditeurs, téléspectateurs, lecteurs et électeurs. Jugez l'homme qu'on vous présente aujourd'hui comme un professionnel has been dont les analyses politiques ne présentent plus aucune adéquation avec la réalité, comme un fauteur de troubles qui se situe à contre-courant des mouvements bien-pensants, comme un homme de parole dangereux donnant son avis éclairé avec sincérité. Un homme qui répond aujourd'hui à la définition que donnait Sartre de l'intellectuel, « *quelqu'un qui est fidèle à un ensemble politique et social, mais qui ne cesse de le contester* ».

Alors effectivement, Alain Duhamel est coupable. Coupable d'être un journaliste politique compétent, Coupable de fournir aux masses des analyses justes et fines, Coupable de donner à penser aux électeurs,

Mais jamais le coupable n'a eu tant d'innocence, aussi peu de regrets et tant d'indépendance. Il ne demande même pas votre indulgence. Un coupable qui, dans quelques minutes, prendra la parole, sans notes comme d'habitude, et librement comme il se doit dans toute société démocratique.

(Aparté) *Attention Alain, cette fois-ci, je vous prévient tout de suite, il y a vraiment des caméras. Donc, même si on ne dit « jamais deux sans trois », pas d'opinion un peu subversive...*

Et après son intervention sur laquelle mon client revendique déjà son droit moral et interdit toute publication sur tout support que ce soit sans son autorisation préalable, expresse et écrite. Je disais donc, après son intervention, ce sera « À vous de juger » !



Bâtonnier :

Monsieur Duhamel, il est de tradition, et conforme à nos usages et règles de procédure de vous donner la parole. Nous vous écoutons.





DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

ALAIN DUHAMEL

Monsieur le président, je vous remercie et je remercie la Cour de me donner cette autorisation. Je dois dire que j'avais été averti par certains de mes prédécesseurs des risques que je courais. Le cardinal Lustiger m'avait expliqué qu'il était préférable, le jour où nous comparaissons devant vous, de faire un certain nombre de prières avant de venir pour bien disposer le jury et mon ami Jean-Marie Colombani, dont l'humour est bien connu, m'avait dit que la certitude d'être admirablement traité, tant par l'Avocat Général que par son propre avocat, permettait d'arriver avec la décontraction habituelle que lui-même a quand il est critiqué.

J'ai bien compris de toute façon, quelle que soit ma lenteur d'esprit naturelle, qu'en réalité ce soir, ce n'était pas moi qui étais mis en accusation. Il a été clair dans les propos que j'ai entendu, les premiers dans ma loge, les seconds la voix de l'avocat général, les troisièmes dans la bouche de ma propre avocate, qu'au fond, j'étais là faute de mieux ce soir que je n'étais qu'un remplaçant, peut-être pas malencontreux, mais en tout cas malheureux. Et que la personne que vous rêviez d'avoir devant vous pour cet exercice n'appartient pas au sexe masculin, mais féminin, ne se promène pas en Solex, mais plutôt dans les présentations de Dior et n'a pas comme souci principal le pluralisme politique, mais plutôt sa proximité politique avec le président de la République actuel.

Et dans ces conditions, j'espérais donc une certaine indulgence de ceux qui n'avaient à prendre une décision à mon sujet que faute d'avoir en face d'eux la personne dont ils rêvaient de pouvoir mesurer les défauts, les responsabilités, et à qui ils auraient pu, le cas échéant, infliger une sanction certainement très

courtoise, mais pas forcément très charitable. Alors, je voudrais rapidement, parce que je sais qu'il est surtout question de mettre en avant ceux qui portent des robes noires et que ceux qui sont simplement en costume gris ont choisi des couleurs insignifiantes... Je voudrais répondre simplement sur deux ou trois points qui ont été mis en avant, à juste titre, tant par l'accusation que par la défense.

D'abord, je voudrais défendre et je pense que tout le monde me donnera raison sur ce point, le 6^{ème} et le 7^{ème} arrondissement de Paris (rires). Je ne vois pas pourquoi tous ceux qui, jusqu'à présent, ont pris la parole ce soir se sont montrés désagréables pour deux arrondissements dont je reconnais qu'ils ont quelques handicaps, qu'ils sont modestes, qu'ils sont ouverts à tous, que n'importe qui peut y pénétrer, que les loyers sont connus pour leur réserve et que l'atmosphère y concentre tellement de limousines officielles qu'il en devient difficile quelques fois à respirer. Je reconnais que, à côté du théâtre des Amandiers, c'est évidemment quelque chose qui mérite, disons, de l'indulgence.

Je voudrais dire tout de même que beaucoup de gens méritants se levant très tôt le matin, venus de tous les pays du monde, notamment des ambassades d'un certain nombre de pays étrangers, y résident dans une harmonie qu'on ne retrouve pas en ce moment dans tous les quartiers, malgré les dangers inhérents à ces arrondissements en particulier. Je voudrais ensuite revenir sur, je ne dirais pas la critique, car c'était formulé de façon beaucoup trop aimable, mais par la curiosité sympathique suscitée par le fait que j'avais oublié, dit-on, de parler d'une candidate qui a fait une certaine carrière ensuite dans une campagne présidentielle.



D'abord, je voudrais relever le droit de tout auteur à parler dans ses livres de qui il a envie de parler. Il y a des gens qui inspirent et il y en a d'autres qui inspirent moins... Ensuite, comme dans ce livre qui était naturellement extrêmement impartial, mais qui comportait quand même quelques piques ici ou là, il fallait que je m'adresse à des personnalités connues pour leur sens de l'humour. Il y avait donc une limitation naturelle qui écartait certains candidats non pas à la présidence de la République, mais à la présence à l'intérieur de ce très modeste ouvrage. Et puis, comme on le relevait tout à l'heure, j'ai été collaborateur de *Témoignage Chrétien*, donc j'ai été élevé dans de bons sentiments. Voyant que la personne en question était malheureuse parce que je n'avais pas parlé d'elle, j'ai publié tout particulièrement à son intention un livre de poche reprenant les autres textes, mais ajoutant un chapitre entier la concernant. Et je pense que ça lui a été d'un grand secours pendant sa campagne. Il me semble, puisque ça a été publié au moment

de l'accélération finale de cette campagne, il me semble que ça lui a permis de démontrer qu'il n'y avait pas de gaffe possible quand on atteignait un certain stade dans la trajectoire politique.

Il me semble que ça m'a permis de relever que l'utilisation astucieuse des médias permettait à la fois de partir en guerre contre le système des médias odieux qui déforment la vérité jour après jour et qui fait preuve de partialité, constatation évidente, et en même temps permettre à celui ou à celle qui proférait ces critiques de bénéficier avec, non seulement une indulgence, mais je dirais une ferveur particulière de sa présence dans tous les studios de télévision et de radio et dans toutes les rédactions possibles. C'était d'ailleurs une preuve de brio : parvenir à la fois à mettre en cause le système des médias et à en être la principale, je ne dirais pas bénéficiaire, mais co-bénéficiaire avec celui qui aujourd'hui est au palais de l'Élysée, si tant est qu'il y soit

à cette heure-ci, puisque je sais qui prend assez souvent l'avion dans des directions quelquefois inattendues.

Donc, sur le premier reproche qui m'a été adressé, celui d'avoir ignoré une candidate, je réponds que c'était par gentillesse et pour ne pas avoir à exprimer de remarques désagréables. Et que, quand elle a insisté pour que finalement il y ait une sorte d'addendum à son attention, j'espère lui avoir fait tout le plaisir que je souhaitais en écrivant ce que j'ai écrit à son sujet.

Je voudrais maintenant en arriver au deuxième et dernier point puisque, comme chacun le sait à Sciences-Po, il n'y a jamais que deux points et deux parties... donc, au deuxième et dernier point, c'est-à-dire à l'audace, je reconnais démesurée, qui m'a fait un jour dans un amphithéâtre un peu plus petit que celui-ci, beaucoup plus dissipé et dans lequel les caméras n'étaient pas annoncées, discuter avec Marielle de Sarnez, un adversaire très redoutable de la campagne du président à l'époque, de ce qui était encore l'UDF. Et dans ce débat qui était extrêmement contradictoire, devant des étudiants qui étaient des étudiants favorables au candidat dont il était question, il est vrai que j'ai, ce qui était très mal élevé et pas très gentil, multiplié les critiques contre une campagne que je trouvais prendre un tour un peu démagogique à mon goût. Ça n'était pas un monopole, il était même assez largement répandu et je remarque que les trois candidats parvenus en tête ont tous les trois utilisé à peu près au même moment et dans des termes curieusement semblables, des arguments assez démagogiques, avec un talent inégal puisque l'un a gagné, que la deuxième n'a été que finaliste et que le troisième, malgré un bon score, a été éliminé au premier tour. Il n'empêche, chacun a fait une démonstration de ce que j'appelle la démocratie d'opinion, c'est-à-dire d'utiliser plus les émotions et les sentiments que les connaissances et les raisonnements. Il faut reconnaître que c'est beaucoup plus drôle à écouter, que ça dure en général moins longtemps, que c'est donc un très bon exemple de ce point de vue, et que ça a été fait par chacun de façon très professionnelle.

Mais en réalité, si j'ai parlé du président de l'UDF et de ses engagements européens, c'est parce que, comme l'a relevé avec une compréhension exceptionnelle à la fois l'accusation et la défense, parce que ce qui est une preuve d'originalité pour un analyste politique, il se trouve effectivement que pour l'élection présidentielle, la principale des élections françaises, je me trompe régulièrement dès le premier tour.

C'est un fait que certains de ceux qui avaient ma sympathie l'ont emporté au second tour, mais que par un mystère qui doit certainement avoir un fondement moral, la personnalité pour qui au premier tour j'avais le plus de prédilection, a régulièrement été battue avec une automaticité qui prouve que les sentiments et les connaissances des Français sont sensiblement supérieurs aux miens, ce dont d'ailleurs en bon démocrate, je n'ai jamais douté, même si je sais que parce que le peuple est souverain, il n'est pas forcément infaillible.

En l'occurrence, il fallait cette année-là que je choisisse quelqu'un à éliminer dès le premier tour, avec considération, puisque je lui apportais ma sympathie. Donc, il fallait un bon score mais avec modestie, puisque je lui portais malchance comme je l'ai toujours fait dans toutes ces conditions. J'ai hésité entre plusieurs candidats. Je me suis dit que celui-ci, qui était d'une éloquence exceptionnelle et qui présentait des idées pétaradantes, était peut-être quelquefois nerveux et qu'on ne sait jamais ce que ça peut donner à l'Élysée.

Je me suis dit aussi que telle autre candidate, adorant les médias sans y briller, mais néanmoins en étant exceptionnellement appréciée par un auditoire, même en absence d'éloquence, était une hypothèse intéressante. Mais j'ai craint, comme la défense l'a fait très intelligemment remarquer, que de la choisir comme candidate privilégiée, donc éliminée au premier tour, aurait pu être considéré comme du sexisme. J'ai donc préféré que le second tour voit pour la première fois l'expérimentation qui a consisté à opposer au deuxième tour de l'élection présidentielle

du plus vieux pays de la politique, un homme et une femme. Et en cela, j'ai eu l'illusion de travailler pour le progrès de la démocratie par la confrontation de deux personnages tellement différents, puisque mon avocate m'a convaincu par les termes qu'elle a utilisés, les exemples qu'elle a choisis, les expressions qu'elle a employées, à quel point, finalement, la politique était essentiellement une affaire de sexe.

Et puisque tel est le cas, puisque c'est le point de vue de mon avocate et que je ne peux donc

évidemment que l'applaudir, dans ces conditions j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'éliminer un homme au premier tour en le choisissant et de laisser sa chance à une femme au 2^{ème} tour en me contentant de l'oublier, puis de la dépeindre.

C'est la seule chose que je peux dire pour ma défense à ce sujet et il ne me reste qu'à espérer que le Président et que, messieurs de la Cour, vous serez encore plus indulgents que l'accusation et que la défense.



BÂTONNIER PIERRE BERGER

Mesdames et messieurs, l'audience s'est levée, la Cour se retire pour délibérer.

Mesdames et messieurs, l'audience est reprise. Monsieur Duhamel, à la question de savoir si vous êtes coupable, la réponse est à l'unanimité des membres du jury : oui. En conséquence et compte-tenu des réquisitions, de votre défense personnelle, prenant en compte le vieil adage « Quand on aime, on ne compte pas », je prolonge la durée de la peine d'intérêt général jusqu'à perpète. Toutefois, vous avez un sursis de 2 heures pour l'exécution de la peine et j'invite

nos invités à venir vous réconforter pendant ces 2 heures autour du buffet qui vous attend. Si c'est 3, ce sera bien aussi.

Avant de clore la rentrée de cette conférence, je voudrais remercier tous les acteurs, toutes celles et tous ceux qui y ont participé. Je crois que vous avez pu apprécier la poursuite de la tradition. C'était notre 20^{ème} anniversaire. Monsieur le Bâtonnier Quibel, j'espère que vous vous êtes reconnu dans cette rentrée. L'audience est levée. Je déclare close la 20^{ème} rentrée de la conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.









MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



PHOTON SPRECKELSEN

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE